

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 juillet 2026 à 20h00

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine COUTEAU Patricia, FLEUROT Mylène, HASBROUCQ Alexandre, JAUBOIS Philippe, JOFFRE Maëva, LONDEIX Céline, PELLETIER Matthieu, PION Emmanuel, RICHEFORT Aurélie, TIXIER Yves

Secrétaire de séance : Mme CHARTRAIN Delphine

La séance est ouverte à 20h15

Ordre du jour :

➤ **Compte-rendu de la séance du 5.07.2026**

- M. HASBROUCQ remarque que le point sur le tracteur n'est pas mentionné dans le compte rendu. Mme JOFFRE répond que c'est un oubli et que les trois communes sont au courant et que la commune est en attente d'une réponse de l'entreprise. A part cela, aucune observation n'est émise. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

➤ **Motion DETR**

- Mme le Maire fait part de la motion sur l'exclusion de la voirie de la DETR proposée par l'AMAC 23. Elle commence par en faire lecture et demande aux élus s'ils sont d'accord pour la voter. Le Conseil valide à l'unanimité.

➤ **Décision modificative**

- La trésorerie nous informe que les chapitres 21 et 23 ne sont pas approvisionnés correctement et qu'il convient de prendre des décisions modificatives. Il faut donc transférer des sommes d'un chapitre vers un autre. Le conseil valide la proposition.

➤ **Demande Atout Forme Fitness**

- L'association Atout Forme Fitness demande à bénéficier, comme les autres années, de la salle polyvalente les lundis de 17 h à 18 h et de 18h15 à 19h15 pour la période 2026-2027. Le Conseil valide à l'unanimité.

➤ **Proposition KOESIO**

- Mme le Maire rappelle que KOESIO est notre prestataire pour 2 services :
 - le photocopieur : la commune est engagée jusqu'en octobre 2027. Lors du passage de représentant, celui-ci a bougé les paramètres d'impression, à savoir une impression automatique en noir et blanc car le nombre de copie couleur était très important



- la sauvegarde ISI BACKUP : la capacité de sauvegarde est largement dépassée. Il propose un stockage de 500 go pour un coût de 255.00 € HT. Là encore la commune est engagée jusqu'en 2027

Madame le Maire propose de demander des devis à d'autres prestataires en début d'année 2027. Le conseil valide à l'unanimité.

➤ Le logement de Jeannine

- Mme le Maire rappelle que Jeannine est décédée au mois de juin, que malgré diverses conversations avec ses enfants c'est par le journal qu'elle a su les conditions des obsèques. Elle demande aux élus s'ils seraient d'accord pour déposer une plaque ou des fleurs sur sa tombe. Après discussion, le choix d'une plaque est retenu. Mme JOFFRE contactera la famille pour avoir leur assentiment. Concernant le bail, les enfants nous ont fait un courrier pour laisser le logement au 31 juillet
- Mme le Maire évoque ensuite qu'il faudra effectuer d'importants travaux notamment d'électricité. Mais qu'il faut dans un premier temps faire passer un diagnostiqueur pour faire l'inventaire des travaux à réaliser.

➤ Retour rendez-vous préfecture

- Mmes JOFFRE et CHARTRAIN ont eu un rendez-vous avec M. le Préfet. L'objet était les demandes de subventions. Actuellement la ligne DETR existe toujours mais elle est à zéro. Par contre si la commune présente un projet global de réfection du centre bourg (caniveaux, route...) une subvention DETR peut être possible.

➤ Animations proposées par la Commune

- Mme le Maire rappelle que du fait de la canicule les animations pêche et fête des voisins et de la musique ont été annulées. Les enfants ont toutefois pu participer à des jeux beaucoup axés sur l'eau et au repas.
- Elle demande de pouvoir refixer une date en septembre. Sont retenues le 12 et le 26 selon les disponibilités de l'animateur de la Pêche

➤ Renouvellement certiphyto

- Le certiphyto de Philippe est obsolète. Il devait participer à une session en septembre – octobre. Considérant qu'il est toujours en arrêt maladie et qu'il n'est pas certain qu'il ait repris le travail à cette période d'une part et que la volonté de la commune est de ne plus utiliser ce type de produit, elle fait remarquer l'inutilité de s'engager dans de telle action. Le conseil valide à l'unanimité

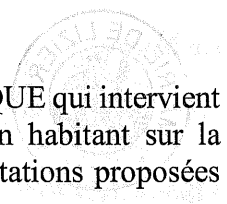


➤ Convention bibliothèque

- La convention avec Le Grand Bourg pour la présence de Claire à la bibliothèque se termine le 17 juillet. Par les réseaux sociaux, Mme le Maire a eu connaissance que la municipalité de Grand Bourg a voté la mise à disposition gratuite de Claire pour le restant de l'année.
- Les commentaires des élus d'opposition de Grand Bourg mettaient en cause la mauvaise gestion de la commune de Lizières. Or après recherches, il s'avère que la Commune de Lizières n'a reçu aucune demande de remboursement des frais de mise à disposition pour l'année 2025.
- Un tour de table est fait pour l'acception ou pas de la gratuité. Le conseil valide le fait de refuser la gratuité proposée. La commune fera donc savoir à Mme le Maire la décision du conseil municipal.

➤ Infos diverses

- Mme le Maire présente plusieurs demandes de subventions :
 - les jeunes agriculteurs dans le cadre d'organisation de manifestations pour le feu de la Saint Jean et le repas de fête à Grand bourg : le conseil refuse, il reverra sa position si des actions sont faites sur la commune
 - l'amicale laïque de Saint Priest la Feuille : la prochaine demande de subvention sera examinée après l'assemblée générale de l'amicale pour la période 2026/2027
 - la comité des fêtes de Lizières : l'objet de cette demande est le feu d'artifice organisé le 25 juillet 2026. La commune a budgétisé la somme de 800 €. Mme FLEUROT, Mme COUTAUD et M. JAUBOIS ne participent pas à cette décision du fait de leur implication dans le comité des fêtes. Le conseil valide la somme et en cas d'annulation du feu d'artifice le 25 juillet propose de reprogrammer l'évènement dans le courant de l'année.
 - office national des combattants et des victimes de guerre : la demande est refusée
 - l'association nationale des anciens combattants : la demande est refusée
 - le CIVAM de Grand Bourg : la demande est refusée
- Mme le Maire présente 3 devis pour l'éclairage de la salle des fêtes : M. LALUQUE qui intervient régulièrement pour la commune, M. NOIZAT et M. BOTTAMEDI (artisan habitant sur la commune). Le conseil décide de recontacter les entreprises pour que les prestations proposées soient identiques.
- Mme le Maire donne la parole à M. PION concernant la réfection des routes. Ce dernier explique que 3 entreprises ont répondues à la demande de devis. Plusieurs tronçons sont concernés et feront donc l'objet de réfection sur plusieurs exercices budgétaires. Le premier se situe entre le RD 912 jusqu'à Savignat soit environ 507 m. La société NGE propose de faire du rebouchage sur les imperfections de la route alors que COLAS et EUROVIA proposent une réfection complète avec un enrobé fibré. M. PION doit reprendre contact avec NGE pour affiner le devis, et chiffrer des travaux identiques aux autres entreprises.
- La commune a reçu une proposition de MEDDI (logiciel du cadastre) pour une mise à jour. Le conseil décide de reconsidérer ultérieurement de devis.



REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

- La fédération départementale des chasseurs de la Creuse mène des actions concrètes en faveur de la nature. Elle intervient dans le domaine scolaire pour la plantation de haies. Elle fournit les plants d'arbres et leur protection, les supports pédagogiques et de communication et un accompagnement à chaque étape du projet. Mme le Maire pense que ce pourrait être une animation intéressante pour les enfants de Lizières. Le conseil décide de demander des informations complémentaires.
- Mme le Maire fait part d'une rencontre avec le SDEC concernant un projet de rénovation des bâtiments abritant la mairie et les logements attenants. Cet organisme accompagne les communes pour les études, travaux, aide à la maîtrise d'œuvre. Un audit énergétique devra être réalisé.
- Mme le Maire évoque ensuite le dépôt sauvage qui a eu lieu dernièrement. La gendarmerie a fait des investigations et a retrouvé la personne qui est venue récupérer ce qu'elle avait déposé sur un terrain privé. Mme JOFFRE indique qu'elle peut en sa qualité de police verbaliser un contrevenant et dans ce cas l'amende est versée à la commune.
- Mme WITKOWSKI a récupéré un chaton et a demandé si la commune participait aux frais de stérilisation. Le conseil refuse.
- Mme JOFFRE indique que des ragondins ont été vus autour de l'étang et qu'elle a demandé à M. DORIOL, piégeur agréé de poser un piège.

➤ Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la prochaine séance est fixée au 9 septembre 2026 à 18h30.

La séance est levée à 22h30

Fait à Lizières le 10.07.2026

Le Maire



Maëva JOFFRE

La secrétaire de Séance

Delphine CHARTRAIN

